

# LETTRE D'INFORMATION N°10 MAI 2021

## → Conseil Municipal du 5 mai 2021 – les principales décisions :

- Organisation d'un chantier jeune : Le Conseil a décidé de valider l'organisation d'un chantier jeune sur la commune du 19/07/2021 au 23/07/2021, ce chantier sera composé de 2 jeunes, âgés de 16 à 18 ans (non révolus) encadré par les services techniques. N'hésitez pas à nous envoyer vos candidatures.
- Attribution des subventions aux associations : 21 associations se sont vues attribuer une aide de la Commune dans le cadre de son budget associatif total de  $6\,000$  $\in$ .

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal est disponible sur notre site internet <a href="https://chatel-en-trieves.fr/">https://chatel-en-trieves.fr/</a> L'ordre du jour de la prochaine séance est mis en ligne sur notre site dans les 3 jours précédant la réunion du Conseil.

Prochain Conseil Municipal: le 19 juin à 18h.

## → Le 5 juin : la fête au village !

Sara, on peut faire figurer l'affiche?

#### → Nos associations ont besoin de nouvelles énergies!

L'été avec la levée des restrictions se profile! Nos associations sont à pied d'œuvre pour nous faire vivre un été sous le signe des joies retrouvées, des rencontres et des festivités.

- O'Talon: rouverture du café en plein air le 19 mai. Cependant l'association a souffert du Covid et les bénévoles ne sont pas assez nombreux pour une réouverture du café comme ce que nous avons connu. N'hésitez pas à leur prêter main forte. L'ampleur de l'ouverture du café dépendra de l'engagement des citoyens de la commune pour faire vivre ce lieu. Prenez contact avec O'Talon au 04 76 34 83 05
- ➤ Une nouvelle association a vu le jour sur la commune : « Le Villages de Marionnettes de Châtel-en-Trièves ». Son premier objectif est de programmer un festival de spectacles de marionnettes sur la commune les 13 et 14 août. L'association lance un appel au bénévolat pour organiser le festival. Faites vous connaître en mairie au 04 76 34 92 79

#### → Des nouvelles de la Marmottière :

Des études sont en cours de lancement pour remettre en fonction le site. En attendant la municipalité a décidé d'y accueillir de manière temporaire 2 activités professionnelles : le Trio Musical « Bivouac » qui se sert du bâtiment B comme salle de répétition et l'apiculteur « Sacré Bourdon » qui a installé sa miellerie dans le bâtiment C.

#### → Inscription scolaire :

Pour les nouveaux arrivants ou les parents d'enfants rentrant en maternelles ou en primaire, il est temps de penser à inscrire vos enfants.

#### → Campagne de relève des compteurs d'eau :

Les agents techniques vont passer faire la relève des compteurs la semaine du 17 mai et vont vous laisser un coupon rose avec l'ancien index et le nouveau, ainsi que votre consommation. Si votre compteur n'est pas accessible par les services, ils vous laisseront le papier à compléter dans votre boite aux lettres, à votre charge de le transmettre dès que possible à la mairie.

Vous aurez 15 jours pour vérifier si tout vous semble correct. Si votre consommation ne vous semble pas normale, il est nécessaire de contacter rapidement la mairie (si vous pensez que c'est un problème lié au compteur) ou un plombier (si vous soupçonnez une fuite ou un problème sur votre installation) pour une intervention le plus tôt possible.

Pour toute fuite d'eau après compteurs, il vous est possible de faire une demande de plafonnement de votre facture sous certaines conditions prévues par la loi (<a href="https://www.service-">https://www.service-</a>

<u>public.fr/particuliers/vosdroits/F389</u>). Sans facture d'un plombier attestant de la réparation, les demandes d'écrêtement ne pourront pas être prises en compte.

Pour chaque emménagement ou déménagement, il vous appartient de prendre contact avec la mairie pour

signaler la date d'arrivée ou départ et l'index.

### → Elections régionales et départementales :

Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales.

Pour les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 14 mai pour effectuer les démarches que vous trouverez sur « service-public.fr/inscription liste électorale ».

Au vu du double scrutin, le nombre de membres des bureaux de vote ainsi que celui des scrutateurs pour le dépouillement va être doublé. La Commune de Châtel-en-Trièves recherche donc des bénévoles pour assurer ces fonctions.

Les conditions pour pouvoir se proposer : être inscrit sur les listes électorales de la Commune et être vacciné de préférence. Si vous ne l'êtes pas mais que vous souhaitez être bénévoles, des créneaux spécifiques de vaccination devrait être proposés. Merci de signaler votre intérêt en mairie dès que possible et obligatoirement avant le 18 mai.

Le recours au vote par procuration sera à nouveau facilité. Chaque électeur a la possibilité de disposer de deux procurations. Le dispositif « maprocuration.gouv.fr», permet d'établir une procuration de façon dématérialisée. Suivre le lien : https://www.maprocuration.gouv.fr/

Veillez à faire établir vos procurations dès que possible.

**Situation sanitaire :** Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site : <a href="https://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr">www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr</a> dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires.

## Les prochains RDV:

- 26 mai réunion de la commission « Vie scolaire -Enfance Jeunesse Famille » à 19h30 à la salle socioculturelle
- Fête du 5 juin, à partir de 11h : inauguration espaces publics de Cordéac et « conférence-débat » en partenariat avec l'association « Tous et Maintenant Réinvestir la vie publique »
- ATTENTION CHANGEMENT DE DATE pour le débat public sur la prise de compétence « mobilités » par la Communauté de communes du Trièves 16 juin 2021, de 18h à 20h, salle socioculturelle.